

Lundi, le 30 août 2010

Parc Eugène : rétablissons tous les faits !

Dans sa dernière édition, le journal Tempo qualifie l'attitude de Renaissance Lac Brome de «*condamnable*» dans le dossier de la réfection d'une rampe de mise à l'eau au Parc Eugène. L'éditorial déduit que Renaissance a «*changé sa position ne s'opposant plus maintenant à ce projet*». Tempo conclut que Renaissance doit donc «*revenir à sa position initiale sinon l'association risque de perdre des membres*». Ce sont-là des propos très durs et précipités qui ne présentent qu'un aspect d'une situation complexe. Nous devons rétablir tous les faits relativement à ce dossier, l'éditorial de Tempo faisant exception à la tradition de rigueur et d'impartialité auxquelles le journal nous a habitués.

Depuis des années, Renaissance considère que le secteur du Parc Eugène est un milieu très fragile dont les berges doivent être renaturalisées. En 2010, l'Association des propriétaires du parc Eugène a proposé un projet intégré comportant la stabilisation et la renaturalisation des berges ainsi que la réfection de la rampe de mise à l'eau qui est là depuis plusieurs années. Dès l'annonce du projet, nous avons signalé nos préoccupations dans une lettre adressée à VLB lui demandant de reconsidérer le certificat de conformité déjà émis. Nous considérons toujours que la ville aurait pu prendre une position plus ferme quant à la protection du lac dans l'évaluation de ce projet. Forte de l'avis de conformité de la ville, l'Association des propriétaires du Parc Eugène a déposé en mars une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'environnement qui a été finalement accordée en juillet dernier, après avoir fourni plusieurs éclaircissements. Le Ministère concluait que le projet constituait une amélioration pour les berges et la rampe.

Prenant acte de cette décision, Renaissance a été fidèle à sa mission qui est de veiller à la protection du lac Brome. Notre préoccupation constante a été essentiellement de nous assurer que la réalisation de ce projet, maintenant inévitable, se fasse avec le minimum d'impacts possible. C'est dans cette seule et unique perspective que nous avons poursuivi les discussions avec les parties concernées. Volontairement, nous avons décidé de ne pas prendre position dans le litige privé opposant des membres de l'association. Par contre, nous avons participé activement à la rencontre du 12 août dernier convoquée par le maire de VLB afin de trouver des solutions constructives.

Nous avons réussi, de concert avec la Ville, à «bonifier» ce projet, en proposant des accommodements allant au delà des exigences émises dans le certificat d'autorisation. Ainsi, l'ouverture de la rampe ne sera pas de 4 mètres mais de 3 mètres. La réfection de la rampe impliquera la fermeture des autres ouvertures privées améliorant ainsi l'intégrité et la renaturalisation des rives. De plus, l'utilisation de la rampe ne sera autorisée qu'à des fins privées et récréatives au bénéfice des seuls détenteurs des droits d'accès du parc. Finalement, les plaisanciers seront assujettis à un strict code de conduite dans l'estuaire du Pearson et de la baie Élizabeth.

Nous sommes intervenus dans ce dossier dans le respect des droits et juridictions des parties. Nous nous sommes toujours efforcés de faire avancer la cause du lac Brome dans un esprit d'harmonie et de rigueur, axé sur les solutions et les gains environnementaux pour les multiples usagers du lac. Enfin, nous sommes convaincus qu'avec une telle approche mobilisante, nous pourrions toujours compter sur l'appui et la collaboration indéfectibles de nos membres.

Le conseil d'administration de Renaissance Lac Brome